



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraite du combattant

Question écrite n° 105711

Texte de la question

M. André Chassaigne souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la revendication des associations d'anciens combattants en faveur du relèvement de la retraite du combattant. Figée sur l'indice 33 PMI depuis le 1er janvier 1978, cette retraite vient enfin d'être indexée sur l'indice 35 le 1er juillet 2006. Pour autant, cette avancée minimale est bien loin de répondre aux attentes du monde combattant qui se mobilise avec raison pour obtenir le rétablissement de l'indice 48 PMI, auquel la retraite du combattant était attachée lors de sa création le 31 mars 1932. En effet, en réparation d'une usure prématurée due aux méfaits de la guerre, cette retraite était à l'origine servie dès l'âge de cinquante ans. Elle correspondait alors au montant d'une pension militaire d'invalidité à 10 % soit 48 points. De plus, revalorisée au taux de 20 %, cette retraite doublait dès l'âge de cinquante-cinq ans. Il souhaite donc connaître ses intentions quant à l'éventualité d'une indexation de la retraite du combattant à l'indice 48 PMI au budget 2007. Par ailleurs, il souhaite savoir s'il envisage d'engager une concertation avec les associations d'anciens combattants afin que les modalités d'attribution de la retraite du combattant soient redéfinies conformément à ses origines.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que le projet de loi de finances pour 2007 comporte une mesure particulièrement significative avec la poursuite de la hausse de l'indice de référence de la retraite du combattant. En effet, après une première augmentation, sans précédent depuis 1978, de 2 points au 1er juillet 2006, le Gouvernement a décidé de relever cette prestation de 2 points supplémentaires dès le 1er janvier 2007, la portant de 35 à 37 points d'indice. La retraite du combattant atteindra ainsi le montant annuel de 488,03 euros.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105711

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10211

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12423